



## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 MAI 2014**

### **Compte-rendu de séance**

Délibération n° **01**

#### **Ouverture de séance**

L'an deux mille quatorze, le 13 mai, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 7 mai, s'est réuni à l'Hôtel-de-Ville de Courbevoie, siège de la Communauté d'Agglomération.

Monsieur Eric CESARI, Président de la Communauté d'Agglomération Seine-Défense déclare la séance ouverte.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L 2121-15,

Vu sa délibération n° 1 du 9 avril 2014,

Vu le rapport de présentation transmis aux Conseillers Communautaires et annexé à la présente délibération,

**ELIT** en qualité de secrétaire pour cette séance Monsieur DERAMBARSH qui procède à l'appel.

**ELIT** Monsieur CAUMONT, Madame ECRAN, Madame SIRSALANE et Monsieur LARNAOUT en qualité de scrutateurs pour les différentes élections de cette séance.

	Présent	Procuration à
M. CESARI Eric	X	
Mme CECCALDI-RAYNAUD Joëlle	X	
M. KOSSOWSKI Jacques	X	
M. FRANCHI Vincent	X	
M. GIMONET Patrick	X	
M. GAHNASSIA Bernard	X	
Mme LIMOGES Marie-Pierre	X	
M. MARCHIONI Jean-Michel	X	
M. SPIRI Jean	X	
Mme FEDON-TRESTOURNEL Marie	X	
Mme CORNU Caroline	X	
M. MOREAU-LUCHAIRE Pascal	X	
M. LAROCHE Pierre	X	
Mme LEBRETON Anne-Laure	X	
M. DO NASCIMENTO José	X	
M. BERNASCONI Robert	X	
M. BOLLI Patrick	X	
M. DUEZ Michel	X	
Mme ECRAN Catherine	X	
Mme HEURTEUX Emmanuelle	X	
Mme ABKARI Josiane	X	

	Présent	Procuration à
Mme MADRID Raymonde	X	
M. COURTES Daniel	X	
M. DESEMAISON Serge		Mme D'ALIGNY Sybille
Mme AMSELLEM Anne-Marie		Mme ABKARI Josiane
Mme TROPENAT Martine		Mme HEURTEUX Emmanuelle
M. BALLEST Jean-Marie		M. BERNASCONI Robert
M. CAVAYE Franck		M. CAUMONT Pascal
Mme PALAT Brigitte		M. DUEZ Michel
M. de COMPIEGNE Hervé	X	
Mme GARCIA Maria	X	
M. MALEVERGNE Eric	X	
Mme GIRARD Isabelle		Mme MADRID Raymonde
M. CAUMONT Pascal	X	
Mme LOCQUENEUX Sandrine		Mme LIMOGES Marie-Pierre jusqu'au dossier n°8 inclus
Mme JACOB CHAILLET Marion	X	
Mme D'ALIGNY Sybille	X	
Mme DJEBBARI Charazed	X	
Mme TAQUILLAIN Aurélie	X	
M. LASSERRE Jean-André		M. LARNAOUT Karim
Mme PARIS Joëlle		M. GREBERT Christophe
M. LARNAOUT Karim	X	
M. GREBERT Christophe	X	
Mme SIRSALANE Bouchra	X	
M. VAZIA Stéphane		Mme SIRSALANE Bouchra
Mme DENIAU Floriane	X	
M. DERAMBARSH Arash	X	
M. DI PIETRO Antoine	X	

Soit :

Conseillers communautaires présents : 37  
 Conseillers communautaires ayant donné pouvoirs : 11  
 Conseillers communautaires absents, non représentés : 00

**APPROUVE, à l'unanimité,** le compte-rendu de la séance du 9 avril 2014.

Délibération n° 02

### **Délégation du Conseil Communautaire au Président**

Invité à en délibérer, le Conseil Communautaire,

**ACCORDE au Président les délégations suivantes afin de lui permettre :**

- 1 - Lorsque les crédits sont prévus au budget, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics, et toute décision concernant leurs avenants, pour les marchés de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée et les marchés de travaux dont le montant est inférieur à 300 000 € HT.
- 2 - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- 3 - De passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 4 - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite fixée de 4 600 € par règlement ;

- 5 - De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- 6 - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 7 - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 8 - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 9 - D'intenter au nom de la Communauté d'Agglomération les actions en justice ou de défendre la Communauté d'Agglomération dans les actions intentées contre elle. La délégation est valable pour l'ensemble du contentieux de la Communauté d'Agglomération, notamment pour les référés, la constitution de partie civile et ce en première instance, en appel ou en cassation.

**PRECISE**, conformément à l'article L. 5211-9 du C.G.C.T., que les attributions déléguées au Président pourront faire l'objet de sa part d'une subdélégation aux Vice-Présidents, et aux Conseillers Communautaires membres du Bureau lorsque tous les Vice-Présidents sont titulaires d'une délégation.

*Délibération adoptée par 41 votes pour, 7 abstentions*

Délibération n° 03

### **Election de la Commission d'Appels d'Offres**

Invité à en délibérer, le Conseil Communautaire,

**PROCEDE** à la désignation des membres pour siéger à la commission d'appel d'offres, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à bulletins secrets, scrutin qui donne les résultats suivants :

**Votants : 48**

**Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48**

**Blanc ou nul : 2**

**Suffrages exprimés : 46**

**Sièges à attribuer : 5**

**Quotient électoral : 9,2**

Ont obtenu :

Liste A : 39 voix, soit 4 sièges

Liste B : 6 voix, soit 1 siège

**En conséquence sont déclarés élus** pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres :

Titulaires : Monsieur Jean SPIRI, Monsieur Daniel COURTES, Monsieur Jean-Marie BALLEET, Monsieur Bernard GAHNASSIA et Monsieur Jean-André LASSERRE.

Suppléants : Monsieur Pierre LAROCHE, Madame Catherine ECRAN, Monsieur Michel DUEZ, Monsieur Franck CAVAYE et Monsieur Christophe GREBERT.

**DELEGUE** au Président de la Communauté d'Agglomération les compétences afférant à l'ensemble des opérations préalables à la présentation des dossiers à la commission d'appel d'offres.

*48 votes pour*

Délibération n° 04

### **Election de la Commission de Délégation de Service Public**

Invité à en délibérer, le Conseil Communautaire,

**PROCEDE** à la désignation des membres pour siéger à la commission de délégation de service public au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à bulletins secrets, scrutin qui donne les résultats suivants :

**Votants : 48**  
**Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48**  
**Blanc ou nul : 2**  
**Suffrages exprimés : 46**  
**Sièges à attribuer : 5**  
**Quotient électoral : 9,2**

Ont obtenu :  
Liste A : 39 voix, soit 4 sièges  
Liste B : 6 voix, soit 1 siège

**En conséquence sont déclarés élus** pour siéger au sein de la commission de délégation de service public :

Titulaires : Madame Aurélie TAQUILLAIN, Monsieur Pierre LAROCHE, Madame Josiane ABKARI, Madame Anne-Marie AMSELLEM et Monsieur Stéphane VAZIA.

Suppléants : Madame Sybille d'ALIGNY, Madame Marion JACOB-CHAILLET, Monsieur Franck CAVAYE, Madame Isabelle GIRARD et Madame Joëlle PARIS

Délibération n° 05

### **Election de la Commission Consultative des Services Publics Locaux**

Invité à en délibérer, le Conseil Communautaire,

**PROCEDE** à la désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à bulletins secrets, scrutin qui donne les résultats suivants :

**Votants : 48**  
**Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48**  
**Blanc ou nul : 3**  
**Suffrages exprimés : 45**  
**Sièges à attribuer : 5**  
**Quotient électoral : 9**

Ont obtenu :  
Liste A : 39 voix, soit 4 sièges  
Liste B : 6 voix, soit 1 siège

**En conséquence, sont déclarés élus** en qualité de délégués du Conseil Communautaire au sein de la commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L.) :

Madame Marie-Pierre LIMOGES, Monsieur Patrick GIMONET, Madame Isabelle GIRARD, Monsieur Franck CAVAYE et Madame Bouchra SIRSALENE.

**DECIDE, à l'unanimité,** de voter à main levée :

Pour la candidature du représentant de l'association Les Pavés de Puteaux (Madame CHEHAB) et du représentant de l'association Familles et Consommateurs de Courbevoie La Défense (Madame BENAROS) :

**40 votes pour, 8 abstentions**

Pour la candidature du représentant de l'association Village :

**5 votes pour, 43 abstentions**

**En conséquence, sont déclarés élus** en qualité de représentants des associations locales pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L.) :

- le représentant de l'association Les Pavés de Puteaux (Madame CHEHAB),
- le représentant de l'association Familles et Consommateurs de Courbevoie La Défense (Madame BENAROS).

DELEGUE au Président de la Communauté d'Agglomération la compétence de saisine de la commission consultative des services publics locaux lorsque cette commission doit rendre un avis sur un projet de délégation de service public.

*48 votes pour*

Délibération n° 06

**Désignation de délégués de la Communauté d'Agglomération au Syndicat Mixte Paris Métropole**

Invité à en délibérer, le Conseil Communautaire,

**DECIDE, à l'unanimité**, de voter à main levée.

**ELIT** en qualité de délégués du Conseil Communautaire au sein du Syndicat Mixte Paris Métropole :

- Titulaire : Madame Caroline CORNU
- Suppléant : Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE

*Délibération adoptée par 40 votes pour, 8 abstentions*

Délibération n° 07

**Désignation du délégué de la Communauté d'Agglomération au Comité Stratégique de la Société du Grand Paris**

Invité à en délibérer, le Conseil Communautaire,

**DECIDE, à l'unanimité**, de voter à main levée.

**ELIT** en qualité de délégué du Conseil Communautaire au sein du Comité Stratégique auprès du Conseil de Surveillance de la Société du Grand Paris :

Madame Caroline CORNU.

*Délibération adoptée par 40 votes pour, 8 abstentions*

Délibération n° 08

**Désignation de délégués de la Communauté d'Agglomération au Conseil d'Administration de DEFACTO**

Invité à en délibérer, le Conseil Communautaire,

**PROCEDE** à la désignation des membres pour représenter la Communauté d'Agglomération au sein du Conseil d'Administration de DEFACTO, à bulletins secrets, scrutin qui donne les résultats suivants :

Votants :	48
Bulletins trouvés dans l'urne :	48
Bulletins blancs ou nuls :	05
Suffrages exprimés :	43
Monsieur Eric CESARI	37 voix
Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD	37 voix
Madame Marie-Pierre LIMOGES	37 voix
Monsieur Vincent FRANCHI	37 voix
Madame Caroline CORNU	37 voix
Monsieur Bernard GAHNASSIA	37 voix
Monsieur Christophe GREBERT	6 voix

**ELIT** en qualité de délégués du Conseil Communautaire au sein du Conseil d'Administration de DEFECTO :

- Monsieur Eric CESARI,
- Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD,
- Madame Marie-Pierre LIMOGE,
- Monsieur Vincent FRANCHI,
- Madame Caroline CORNU,
- Monsieur Bernard GAHNASSIA.

*Arrivée de Mme LOCQUENEUX*

Délibération n° 09

**Désignation des contribuables appelés à être membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs**

Invité à en délibérer, le Conseil Communautaire,

**PROPOSE** pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs :

<b><u>Titulaires</u></b>	<b><u>Suppléants</u></b>
Monsieur DUEZ	Madame SMADJA
Madame PALAT	Madame ABKARI
Monsieur REIN	Madame AMSELLEM
Monsieur STURBOIS	Monsieur CHAMBAULT
Monsieur HUET	Madame KIRYACOU
Madame RIBEIRO	Monsieur AKL
Monsieur HAZOUT	Madame CHOUKROUN
Monsieur FRANCHI	Madame LOTTEAU
Madame LACONTAL	Monsieur MARMEYS
Monsieur LAMBILLIOTTE	Monsieur BOUCHINDHOMME
Monsieur GIMONET	Monsieur RAYER
Madame RUFFIN	Madame DOLE
Monsieur FARCIGNY	Madame LEVENTIC
Madame BASTENTI	Monsieur LATTOUF
Monsieur APOURCHAUX	Madame ECRAN
Monsieur POUJADE	Madame BORAGNO
Monsieur COLAS	Monsieur MANT
Madame MORVAN	Monsieur CHATELAIN
Monsieur MAATOUK	Madame CHANTEUX
Monsieur DEWEIRDER	Madame ACLOQUE

*Délibération adoptée par 48 votes pour*

Délibération n° 10

**Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Invité à en délibérer, le Conseil Communautaire,

**DECIDE, à l'unanimité,** de voter à main levée.

**ELIT** en qualité de membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :

- Monsieur Eric CESARI,
- Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD,
- Monsieur Patrick GIMONET,
- Monsieur Jean-Michel MARCHIONI,
- Monsieur Jean SPIRI,
- Monsieur Jean-Marie BALLEET.

*Délibération adoptée par 40 votes pour, 8 abstentions*

Délibération n° 11

**Désignation d'un délégué au sein de l'assemblée spéciale de l'établissement public foncier des Hauts-de-Seine**

Invité à en délibérer, le Conseil Communautaire,

**DECIDE, à l'unanimité**, de voter à main levée.

**ELIT** en qualité de délégué du Conseil Communautaire au sein de l'assemblée spéciale de l'établissement public foncier des Hauts-de-Seine :

Monsieur Eric CESARI.

*Délibération adoptée par 40 votes pour, 8 abstentions*

Délibération n° 12

**Indemnités de fonctions du Président, des Vice-Présidents et des Conseillers Communautaires délégués membres du Bureau**

Invité à en délibérer, le Conseil Communautaire,

**FIXE** dans le respect de l'enveloppe globale prévue par les textes :

- à 110 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, le taux de l'indemnité pour l'exercice des fonctions de Président,
- à 37 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, le taux de l'indemnité à verser aux 14 Vice-Présidents pour l'exercice de leurs fonctions.

**APPROUVE** les tableaux détaillant les indemnités allouées au Président, aux Vice-Présidents et aux Conseillers Communautaires délégués membres du Bureau (*cf. annexe n°1 et n°2*)

**IMPUTE** les dépenses résultant de la présente délibération sur les crédits ouverts au budget.

*Délibération adoptée par 40 votes pour, 6 contre et 2 abstentions*

Délibération n° 13

**Droit à la formation des élus locaux**

Invité à en délibérer, le Conseil Communautaire,

**AUTORISE** ses élus à accéder à des formations dans les domaines de compétences qui relèvent des délégations existantes au sein de la Communauté d'Agglomération, auxquelles peuvent éventuellement s'ajouter d'autres formations de leur choix, dès lors qu'elles sont liées à l'exercice de leurs fonctions électives et qu'elles sont dispensées par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur.

**PREND ACTE** que, afin d'exercer leur droit à la formation, les élus locaux salariés, fonctionnaires ou contractuels, disposent d'un congé de formation de 18 jours pour la durée du mandat, quel que soit le nombre de mandats détenus. Les pertes de revenus qui en résulteraient, seront compensées par la Communauté d'Agglomération dans la limite de 18 jours et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance.

**PRECISE** que, conformément à la législation en vigueur, chaque année un tableau récapitulant les actions de formation sera annexé au compte administratif et donnera lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Communautaire.

**DECIDE** que les frais de déplacement qui comprennent les frais de transport, les frais d'hébergement et de restauration, seront pris en charge dans les mêmes conditions que les dispositions qui régissent le déplacement des fonctionnaires de l'Etat.

**PRECISE** que le budget annuel qui y est consacré ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction allouées aux élus.

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours.

*Délibération adoptée par 48 votes pour*

Délibération n° 14

**Avenant n°1 au marché portant sur l'élaboration du schéma directeur d'assainissement communautaire**

Invité à en délibérer, le Conseil Communautaire,

**APPROUVE** l'avenant n°1 au marché relatif à l'élaboration du schéma directeur d'assainissement communautaire à conclure avec la société SAFEGE.

**AUTORISE** Monsieur le Président à le signer et à l'exécuter.

*Délibération adoptée par 43 votes pour et 5 abstentions*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

**Annexes :** tableaux des indemnités (*annexes n°1 et n°2*)